

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Formation sur les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) en production vaccinale pour l'Institut Pasteur de Dakar	Numéro du projet G-012071-003 Numéro d'appel d'offres 10040977
---	---

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	4
3.	Conception	5
	Conception technique et méthodologique.....	6
4.	Concept de ressources humaines	6
	Direction de l'équipe.....	6
	Pool d'expert·e·s en mission de courte durée, composé d'au moins trois (3) et d'au plus cinq (5) expert·e·s en mission de courte durée	7
5.	Consignes de calcul	8
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	8
	Aspects de durabilité en matière de voyages	8
	Ateliers et événements, formations initiales et continues.....	11
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	11
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	12

0. Liste des sigles et abréviations

ARNm	Acide ribonucléique messenger
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
BPF	Bonnes Pratiques de Fabrication
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
IPD	Institut Pasteur de Dakar
JE	Jour(s) d'expert·e
OMS	Organisation mondiale de la santé
R&D	Recherche & Développement
SenPharm	Projet de la GIZ « Renforcement de la production vaccinale et pharmaceutique au Sénégal »
TdR	Termes de référence
TEI MAV+	Initiative Team Europe « Manufacturing and Access to vaccines, medicines and health technologies in Africa »

1. Contexte

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH est un prestataire de services de la coopération internationale pour le développement durable et l'action éducative internationale. Le projet « Renforcement de la production vaccinale et pharmaceutique au Sénégal » (SenPharm) de la GIZ est co-financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et l'Union Européenne pour soutenir le gouvernement sénégalais et le secteur privé dans le développement du secteur pharmaceutique. Il fait partie de l'initiative continentale Team Europe « *Manufacturing and Access to vaccines, medicines and health technologies in Africa* » (TEI MAV+). Le projet travaille sur quatre volets : l'amélioration des conditions-cadres et de la coordination des acteurs (Output 1), le renforcement de la réglementation du secteur (Output 2), ainsi que de la production locale (Output 3) et le développement des formations professionnelles (Output 4). Ainsi, SenPharm s'aligne sur l'objectif du gouvernement sénégalais qui consiste à améliorer l'accès aux médicaments et aux vaccins nécessaires au Sénégal et dans la région économique ouest-africaine de la CEDEAO, et à atteindre la souveraineté pharmaceutique.

En raison de son expertise en matière de production du vaccin contre la fièvre jaune, le Sénégal a été choisi par l'Union africaine comme pays prioritaire pour faire avancer l'agenda visant à produire, d'ici 2040, 60 % des besoins en vaccins en Afrique sur le continent. L'Institut Pasteur de Dakar (IPD) est un partenaire clé pour atteindre cet objectif. Membre du Réseau international des Instituts Pasteur et reconnue en matière de recherche biomédicale, de santé publique, de surveillance épidémiologique et de production de vaccins, l'IPD joue un rôle stratégique dans la relance de la production vaccinale au Sénégal.

Les récentes pandémies, notamment la COVID-19, ont mis en évidence la nécessité pour les pays africains de renforcer leur souveraineté sanitaire, y compris en matière de développement et de production vaccinale. Fort de son expertise historique dans la fabrication du vaccin contre la fièvre jaune, l'IPD relance actuellement sa production commerciale à Dakar. En parallèle, l'Institut a lancé plusieurs projets de R&D sur d'autres vaccins, tels que ceux contre la rougeole-rubéole et la fièvre de la vallée du Rift.

D'ailleurs, la technologie des vaccins à base d'acide ribonucléique messager (ARNm) s'est imposée comme une innovation majeure. L'IPD a été sélectionnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour bénéficier d'un transfert de technologie concernant les vaccins à ARNm dans le cadre du Centre pour le développement et le transfert de technologies ARNm situé à Afrigen, au Cap, en Afrique du Sud.

La GIZ, à travers le projet SenPharm, lance un appel d'offres pour la mise en œuvre de formations sur les technologies des procédés biopharmaceutiques conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) auprès de l'IPD. Ce programme vise à développer des compétences technologiques locales pour assurer une production vaccinale sénégalaise sûre, souveraine et conforme aux standards internationaux.

Cette initiative répond au besoin croissant de renforcement des capacités théoriques et pratiques des techniciens et chercheurs impliqués dans la production vaccinale au sein de l'IPD. Le cycle de formations doit doter le personnel des compétences clés en filtration, performance des bioprocédés, techniques de séparation et assurance qualité. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie du Sénégal et de l'Afrique visant à promouvoir la souveraineté sanitaire, réduire la dépendance aux importations et renforcer la résilience face aux futures menaces sanitaires.

2. Mission du contractant

Le projet mandate le contractant pour la mise à en œuvre d'une série de formations sur les processus biotechnologiques pertinents pour la production de vaccins. Les formations seront destinées au personnel de l'IPD impliqué dans la production vaccinale. Le nombre exact et les collaborateurs à former doivent être déterminés au cours de la mission entre le contractant, l'IPD et la GIZ. L'objectif de la mission est de renforcer les capacités du personnel de l'IPD afin qu'il puisse exploiter et valider des lignes de production de vaccins conformément aux BPF internationales. À cette fin, jusqu'à neuf modules de formation spécifiques seront proposés. Ces modules couvriront différents processus et tests de filtration, l'analyse de données et l'optimisation de processus, ainsi que l'utilisation professionnelle des équipements et installations disponibles à l'IPD pour la production vaccinale. Une liste provisoire des besoins de formation, convenue avec l'IPD, comprend les modules suivants :

- Module 1 : Procédés de filtration frontale en production biopharmaceutique
- Module 2 : Tests d'intégrité des filtres à membrane
- Module 3 : Exigences réglementaires relatives à la filtration sur membrane
- Module 4 : Formation aux plans d'expériences à l'aide d'un logiciel spécialisé
- Module 5 : Applications d'analyse de données biopharmaceutiques
- Module 6 : Cours introductifs en analyse multivariée des données
- Module 7 : Utilisation de la filtration à flux tangentiel en procédés aval
- Module 8 : Validation des technologies de filtration et des systèmes à usage unique
- Module 9 : Technologies à usage unique en bio production

Les modules définitifs des formations sera étroitement coordonné avec l'IPD et la GIZ, et consigné dans un plan de formation comprenant un calendrier. Les modules de formation doivent s'enchaîner de manière logique et se compléter les uns les autres. Afin d'éviter des doublons, le contractant devrait coordonner avec l'IPD, la GIZ et si nécessaire d'autres agence de mise en œuvre des formations au profit du personnel de l'IPD, notamment dans cadre du transfert de technologie sur les vaccins ARNm par l'OMS et le Medicines Patent Pool. Les formations portant sur les modules d'introduction devront être réalisées sur place à Dakar. D'autres modules de formation pourront être dispensés à Dakar, en ligne ou en autoformation, selon les besoins et en concertation avec l'IPD et la GIZ. Pour les cours d'auto-formation et les cours en ligne, le contractant mettra à disposition une plateforme conviviale adaptée et assura que le personnel de l'IPD sera formé à son utilisation.

Le contractant devra avoir déjà élaboré et mis en œuvre de tels modules de formation spécifiques au secteur biotechnologique correspondant aux thèmes susmentionnés. Il utilisera des modules de formation préconçus par lui-même et assurera l'accès du personnel concerné de l'IPD aux modules et supports de formation pendant la durée du contrat. En outre, il devra disposer et maîtriser des équipements nécessaires aux processus de production de vaccins liés aux modules et être en mesure d'effectuer des démonstrations pratiques.

Le contractant sera responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- Élaboration d'un plan et d'un calendrier de formation, en étroite collaboration avec l'IPD et la GIZ ;
- Revue et mise à jour de modules de formation préconçus par le contractant selon les besoins de l'IPD (si nécessaire) ;
- Mise en œuvre des modules de formation en présentiel, en ligne et/ou basé sur l'autoformation conformément aux besoins du bénéficiaire et en coordination avec la GIZ ;

- Communication et rapportage relatifs à la mise en œuvre du projet y compris sur le contenu des modules de formations et les participants (désagregés par genre).

En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournira les rapports suivants :

- Rapport intermédiaire succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (de 3 à 5 pages).
- Rapport final narrative sur la mise en œuvre du projet (de 5 à 8 pages).
- Contributions aux rapports destinés au commettant de la GIZ (sur le besoin).

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Expert Jours prévus	Date / lieu / responsable
Élaboration d'un plan et d'un calendrier de formation, en étroite collaboration avec l'IPD et la GIZ	4 jours	Septembre 2026, virtuel, direction de l'équipe
Coordination de l'équipe de formateurs et liaison avec l'IPD et la GIZ sur la mise en œuvre	4 jours	En continue, virtuel, direction de l'équipe
Mise en œuvre des formations de base en présentiel	8 (4 jours x 2 formateurs)	Q4 2026, Dakar, pool d'experts
Mise en œuvre des formations en ligne	16 (8 jours x 2 formateurs)	Q4 2026-Q1 2027, virtuel, pool d'experts
Remise du rapport intermédiaire	2 jours	31.01.2026, virtuel, direction de l'équipe
Mise à disposition et introduction à l'utilisation des cours d'autoformation	1 jours	Q4 2026-Q2 2027, virtuel, pool d'experts
Mise en œuvre des formations approfondies en présentiel	6 (3 jours x 2 formateurs)	Q1-2 2027, Dakar, pool d'experts
Remise du rapport final	2 jours	Septembre 2027, virtuel, direction de l'équipe
Total	43 jours	

Durée de la mission : Du **15/09/2027** au **31/10/2027**.

Les livrables sont à soumettre en format électronique (modifiable et PDF), sauf accord différent entre les deux parties.

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique).

Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies.

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe

Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s internationaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (Master 2) en biotechnologie, sciences pharmaceutiques ou dans une discipline apparentée
- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C1 en français
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 années d'expérience dans le secteur pharmaceutique
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 7 années d'expérience dans l'industrie biopharmaceutique et/ou vaccinale
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 2 années d'expérience de direction comme chef·fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise

- Expérience régionale (2.1.6) : 1 année d'expérience dans des projets dans la sous-région Afrique de l'Ouest

Pool d'expert·e·s en mission de courte durée, composé d'au moins trois (3) et d'au plus cinq (5) expert·e·s en mission de courte durée

On calcule pour l'évaluation de la partie technique une moyenne des qualifications de tou·te·s les expert·e·s du pool indiqué·e·s. En vue de l'évaluation, veuillez envoyer pour chaque membre du pool un CV (cf. chapitre 7 « Consignes relatives au format de l'offre »).

Tâches relevant du pool d'expert·e·s en mission de courte durée

- Préparation, programmation et mise en œuvre des formations sur place et en ligne
- Communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Contributions aux rapports réguliers dans les délais requis

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s en mission de courte durée

- Formation (2.6.1) : 3 expert·e·s titulaires d'un diplôme universitaire (Master 2) en biotechnologie, sciences pharmaceutiques ou dans une discipline apparentée
- Langue (2.6.2) : 2 expert·e·s ayant des connaissances de niveau C1 en Français (5 points) et 1 expert·e·s ayant des connaissances de niveau C1 en Anglais (5 points)
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : 3 expert·e·s ayant chacun·e 10 années d'expérience dans le secteur pharmaceutique
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : 3 expert·e·s ayant chacun·e 5 années d'expérience en technologies des procédés biopharmaceutiques (6 points), y compris la production vaccinale (4 points)
- Expérience régionale (2.6.5) : 3 expert·e·s ayant chacun·e 1 années d'expérience dans la sous-région Afrique de l'Ouest
- Divers (2.6.7) : 3 expert·e·s ayant chacun·e de l'expérience dans la formation sur la production biopharmaceutique et/ou vaccinale en fournissant 3 projets de référence cachun.e

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant :

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
Désignations : chef·fe d'équipe	1	12	12	
Pool d'expert·e·s	Minimum 3 maximum 5		31	31 jours au total pour tous les experts du pool
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	24	48,00	1.152,00	12 jours (10 jours de travail + 2 jours de week-end) par expert pour 2 experts (24 jours) Pour le Sénégal voir lien : Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlasssten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026
Indemnités journalières jours de voyage	8	32	256	Indemnités journalières réduites pour les jours d'arrivée et de départ de 2 experts pour 2 voyages
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	24	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Nuitées hors d'Allemagne : À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode

				de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs. Pour le Sénégal, voir lien : Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	4	A remplir par le soumissionnaire	A remplir par le soumissionnaire	Voyage jusqu'au lieu de la fourniture des prestations (Dakar, Sénégal) sur présentation de justificatifs
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	8	70,00	560,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de 560 euros (total) permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Frais de déplacement (train, voiture particulière) • Transport à l'aéroport • Transport à Dakar lors des missions	4	150,00	600,00	Déplacements à l'intérieur du pays d'intervention, transfert depuis et à destination de l'aéroport, etc., sur présentations de justificatifs
Frais de visa	4	50,00	200,00	Sur présentation de justificatifs
Autres coûts	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Rémunération flexible	1	---	14.000,00	Un budget de 14.000 euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.
Frais d'inscription aux modules de formation et frais de licence pour l'utilisation des plateformes digitales	9	11.000,00	99.000,00	Le budget contient les coûts suivants 99.000 EUR pour les frais d'inscription et les droits d'utilisation des licences pour les formations en ligne sur les plateformes

				spécialisées correspondantes, sur présentation de justificatifs
--	--	--	--	---

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Le contractant réalise les formations initiales et continues figurant ci-après :

- Mise en œuvre des formations de base en présentiel à Dakar
- Mise en œuvre des formations approfondies en présentiel à Dakar (selon le besoin)

Les formations en présentiel auront lieu dans les locaux du partenaire. La GIZ prendra en charge les frais de déplacement des participant·e·s (si nécessaire) et se chargera de la restauration.

En ce qui concerne les droits d'utilisation des modules et supports de formation que le prestataire doit utiliser dans le cadre du contrat et dont il disposait déjà avant l'exécution de celui-ci, le paragraphe 1.10.3 des « General terms and conditions of contract » (AVB) de la GIZ (« Stocks existants ») s'applique. En vertu de cette disposition, l'octroi des droits d'utilisation prévu au paragraphe 1.10.1 des AVB s'applique également aux biens matériels et immatériels, y compris les programmes informatiques, que le prestataire a acquis ou créés avant la date d'entrée en vigueur du contrat ou en dehors du cadre de la mission, et qu'il met à disposition à partir de ses stocks existants dans le cadre de l'exécution du contrat. Toutefois, si le prestataire a signalé par écrit à la GIZ, avant la fourniture des prestations, l'existence de tels stocks, il n'accorde alors à la GIZ qu'un simple droit d'utilisation sur les stocks concernés. Seulement dans le cas où les stocks existants sont modifiés de manière si substantielle dans le cadre de l'exécution du contrat qu'il en résulte une nouvelle œuvre, le point 1.10.1 s'applique à cette nouvelle œuvre ; le point 1.10.3 ne s'applique pas dans ce cas.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Logistique pour les formations en présentiel : GIZ (restauration) et IPD (locaux et équipements)
- Service de traduction (simultanée) anglais-français/français-anglais pour une partie des formations proposées si nécessaire

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue français.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue anglais.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». **Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds.** Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.